

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 6 décembre 2022



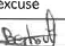
Ordre du jour

- Bilan 2022 et prévisionnel 2023 des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.
- Bilan 2022 et prévisionnel 2023 des actions menées dans le cadre des contrats de bassin versant.
- Demande d'autorisation environnementale relatif à la mise en place des futures installations de traitement des effluents de Lou Légumes.
- Demande d'autorisation environnementale relatif aux prélèvements d'eau par les Drains de Fougères et remplacement du forage de la Bretonnière.

Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 06 Décembre 2022

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	1		
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	0		excusé
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	0		excusée
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent	0		excusé
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	1		
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana			<i>Exusé</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			<i>Exusé</i>
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	1		<i>PS</i>
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			<i>HL</i>
Syndicat Loisanne Minette	DESLOGES	Jean			<i>DESLOGES</i>
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann			

Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe	1		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	0		excusé
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire			<i>LAGADEC</i>
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette	1		<i>B. Ducouret</i>
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	0		excusée
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupeement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia			<i>FF</i>
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	0	M. Bourel	excusée
La Passiflore	BOUREL	Gérard	1		<i>BOUREL</i>
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		<i>Bernier</i>
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	0		excusé
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		<i>BB</i>

Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur		1		<i>PS</i>

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	Julien TONNOIR			<i>TT</i>
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Martine PINARD			<i>MP</i>
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur				
Préfecture de la Manche	Le préfet	Julien			
Préfecture de la Mayenne	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré				

Autres personnes présentes

Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	De Baynast	Valérie	1		
<i>SCM</i>	<i>SOUDON</i>	<i>Nicolas</i>			<i>NS</i>
<i>SBC/SEPF</i>	<i>LE FEON</i>	<i>Aina</i>			<i>LF</i>
<i>SBC</i>	<i>JO</i>	<i>De Ridelles</i>			<i>JR</i>
<i>SBC</i>	<i>Gauthier</i>	<i>Emmanuel</i>			<i>GE</i>
<i>SBC</i>	<i>Duponcheel</i>	<i>F. X.</i>			<i>FX</i>
<i>SBC</i>	<i>Le Roy</i>	<i>Sylvie</i>			<i>LR</i>

Rédaction : Duponcheel François-Xavier

Résumé

- Le bilan et le programme prévisionnel de la mise en œuvre du SAGE sont validés par la CLE
- Les bilans et les programmes prévisionnels des volets pollutions diffuses, bocage et milieux aquatiques sont validés par la CLE
- La CLE émet un avis négatif sur le DAE Lou légumes
- La CLE émet un avis positif sur le DAE Drains de Fougères, forage de la Bretonnière

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et mentionnent les personnes excusées.

- **Bilan 2022 et prévisionnel 2023 des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.**

Présenté par Sylvie LE ROY

La mer commence ici :

Mme Fretay propose de coupler les macarons avec des marquages au sol à la peinture.

Mr Luneau indique que les marquages avec pochoirs sont en effet plus économiques mais moins durables dans le temps et reste la question de la pollution liée à la peinture. Il indique également que les clous en bronze sont à éviter car beaucoup moins voyants.

Mr Bernier propose d'implanter des plaques en inox découpées au laser, cela coûterait moins cher.

Mr Duponcheel répond que les propositions seront étudiées.

Economies d'eau :

Mr Bourel dit qu'il est indispensable d'avoir les données sur les forages privés. Il propose d'interroger les entreprises qui réalisent les forages.

Il demande par ailleurs quelles sont les actions mises en place par la profession agricole pour économiser l'eau.

Mme Le Roy indique que le SMG35 travaille sur cette question. On pourra demander au SMG35 de venir présenter les résultats des diagnostics confiés à la CRAB et les marges de manœuvre possibles en termes d'économie. Par ailleurs, l'enquête lancée en interne auprès des exploitants agricoles sur la consommation d'eau dans les forages privés n'a recueilli que 3 réponses.

Mr Boivent indique que des efforts d'économies d'eau concernent toute la population et qu'il faut faire attention à ne pas montrer du doigt qu'une partie d'entre elle. Il ajoute que le prix de l'eau va être multiplié par 3.

Mr Bernier demande si la CLE peut demander à accélérer la réutilisation des eaux usées.

Mr Boivent répond que la réutilisation des eaux usées est un sujet en débat actuellement. Il y a des risques sanitaires, il faudra que cela soit très encadré. La marge de manœuvre est aussi importante sur la réutilisation des eaux de process chez les industriels.

Mr Pinault demande comment va être financée le reste à charge de l'étude HMUC à 180 000 euros.

Mr Boivent répond qu'il y a 2 solutions, soit l'augmentation des cotisations, soit l'emprunt. Ce sera débattu lors du prochain comité syndical du 12 décembre prochain.

Atteinte du bon état des masses d'eau :

Mr Bourel considère que les objectifs d'atteinte du bon état des eaux risquent fortement de ne pas être atteints. Il faut des résultats car en plus les actions sont financées avec l'argent du contribuable.

Mr Boivent répond que l'atteinte du bon état des eaux en 2027 est une obligation pour les Etats membres européens. On risque d'être pénalisé si les objectifs ne sont pas atteints.

Réunion de bureau de CLE :

Mme Pinard demande s'il y aura des réunions de bureau de CLE d'organisées pour préparer les CLE en 2023.

Mme Le Roy répond que la difficulté, c'est que certains membres qui se sont déplacés pour le bureau, ne reviennent pas à la CLE. Et d'autre part, les temps de réponse qui nous sont alloués pour donner un avis aux Demandes d'Autorisation Environnementale sont trop courts (1 mois) pour pouvoir faire un bureau et une CLE.

Mr Boivent dit que les réunions de bureaux permettent de faire murir les réflexions avant celles des CLE.

Mme Le Roy propose de prévoir des réunions des bureaux lorsque cela est possible et vraiment nécessaire.

Vote sur le programme prévisionnel 2023 :

Les membres de la CLE présents votent favorablement à l'unanimité.

- Bilan 2022 et prévisionnel 2023 des actions menées dans le cadre des contrats de bassin versant

Présenté par Emmanuelle Gauthier et François-Xavier Duponcheel

Pollutions diffuses :

Mr Soulabaille demande pourquoi il y a eu si peu d'actions de réalisées sur la Loisanche Minette en 2022.

Mr Boivent répond que l'agent en charge du dossier a été en arrêt maladie pendant 3-4 mois et qu'elle a ensuite démissionné en mai. Sa remplaçante, Aline Le Féon, est arrivée le 24 octobre dernier. Toutes les actions n'ont donc pas pu être menées.

Mr Bourel dit que la culture de maïs ne sera plus adaptée avec le changement climatique.

Mr Boivent répond que les terres humides n'ont pas montré de baisse de rendement en maïs cet été. Il indique aussi que le changement de système n'est pas simple. Beaucoup d'agriculteurs sont endettés et ils ne veulent pas prendre le risque de perdre en rendement. Pour ma part, sur mon exploitation j'ai fait le choix de diminuer ma part de maïs au profit de l'herbe.

Mr Belloir s'interroge également sur le devenir de ces cultures de maïs, dont une certaine partie va sans doute alimenter les futurs méthaniseurs pour produire de l'énergie plutôt que pour produire du lait ou de la viande.

Mme Fretay considère que la législation n'est pas suffisante. Il n'y a pas de contrôle de la part de l'administration pour vérifier la part de culture alimentant les méthaniseurs. C'est uniquement basé sur du déclaratif.

Mr Bernier demande si les intrants baissent ou augmentent.

Mme Le Roy répond que d'après l'observatoire des ventes de pesticides, les apports en phytosanitaires ne sont pas en baisse.

Mme Berhault fait remarquer qu'il y a de moins en moins d'élevages au profit des cultures.

Mr Boivent répond qu'aujourd'hui les prix de vente du colza ou du blé sont bien supérieurs au prix du lait et cela incite fortement à abandonner l'élevage malheureusement.

Mr Boivent indique que la PAC oriente grandement les choix agricoles. A l'occasion de la nouvelle PAC, l'Europe n'a malheureusement pas encore pris des orientations très environnementales.

Mme Fretay précise que c'est la France qui n'a pas pris les orientations suffisantes pour l'environnement, dans sa traduction nationale des orientations de la PAC.

Mr Soulabaille demande si les agriculteurs sont ouverts à la discussion lors des comices.

Mme De Ridder répond qu'on ne va plus dans les comices. En effet ce sont des lieux de convivialité lors desquels les agriculteurs n'ont pas envie de parler des sujets qui fâchent. Cette année elle a participé à celui de Rimou car c'est un groupe d'agriculteurs avec qui on travaille qui ont souhaité notre présence. La maquette du bassin versant fonctionne bien pour attirer les gens autour avant d'enclencher la discussion. Le sujet de la sécheresse a bien évidemment été le plus souvent abordé. La solution des retenues d'eau est souvent mise en avant pour pallier aux futures pénuries estivales.

Mr Soulabaille demande si ce sont toujours les mêmes agriculteurs qui viennent aux actions de sensibilisation mises en place.

Mme De Ridder répond que ce sont souvent toujours un peu les mêmes lors des actions dites collectives. C'est pour cela qu'il faut également maintenir quelques actions individuelles. On essaye de faire travailler les diverses structures agricoles ensemble pour décroiser les réseaux et toucher plus de monde.

Bocage et milieux aquatiques :

Mr Bourel fait remarquer qu'il serait bien d'enlever également les peupliers lorsque des travaux de restauration de cours d'eau sont entrepris.

Mr Sourdin répond qu'en général, c'est ce qui est fait. Dans le cas du Mée (Portes du Coglais) les peupliers qu'on a laissés sur pied seront à maturité dans une petite dizaine d'années. Il en a été enlevé 70 autres.

Vote sur les programmes prévisionnels 2023 :

Les membres de la CLE présents votent favorablement à l'unanimité.

- **Demande d'autorisation environnementale relative à la mise en place des futures installations de traitement des effluents de Lou Légumes.**

Présenté par Sylvie LE ROY

Mr Belloir demande pourquoi aucun système de traitement n'a été mis en place dès le début de l'activité de l'entreprise.

Mr Boivent répond que l'installation n'est pas classée ICPE et n'a donc pas fait l'objet d'une vérification systématique. Le rejet est lié à des eaux de lavage de salles qui s'avèrent être très chargées en matières organiques. L'exploitant aurait dû réaliser un dossier loi sur l'eau, ce qui n'a pas été fait. Les volumes rejetés représentent tout de même 50m³/j.

Mr Bourel fait remarquer que ces volumes peuvent atteindre 76 m³/j en période de pointe.

Mr Bernier trouve intolérable que depuis 7 ans cette entreprise pollue l'eau de tout le monde. Il a envie de porter plainte.

Mr Hallais ajoute que la Guerge est déjà bien polluée et qu'il ne faut donc pas en rajouter.

Mr Boivent répond que la CLE n'est pas là pour porter plainte mais pour donner un avis sur un dossier qui doit permettre de solutionner cette problématique. Il rappelle que l'avis de la CLE ne sera que purement consultatif. C'est le préfet qui aura le dernier mot.

Mr Belloir dit qu'il faut impérativement que l'entreprise se mette en règle au plus vite.

Mr Bernier demande combien de personnes travaillent dans cette entreprise. Y a-t-il un système d'assainissement non collectif pour gérer les effluents du personnel ?

Mme Le Roy répond qu'il y a 160 salariés. Ce n'est pas précisé dans le dossier. On va poser la question.

Mr Tonnoir demande ce que cela représente en terme d'Equivalent Habitants.

Mme Le Roy répond que cela dépend des paramètres : entre 100EH (Phosphore) à 400 EH (DBO5).

Au regard de l'analyse du dossier par la cellule d'animation de la CLE, Mr Boivent propose donc un avis négatif qui permettra, il l'espère, des ajustements concernant le système d'assainissement proposé. Il existe des solutions d'infiltration qui fonctionnent (filtre planté de roseaux).

Mme Pinard précise que la DDTM n'était pas obligé de solliciter l'avis de la CLE sur ce dossier car il s'agit d'un régime Déclaratif. Mais vu le contexte il en a été décidé autrement et le service instructeur prendra bien évidemment en compte l'avis qui sera donné par la CLE.

Vote sur l'avis proposé :

Les membres de la CLE présents votent à l'unanimité pour un avis négatif sauf Mme Pinard qui s'abstient.

- **Demande d'autorisation environnementale relative aux prélèvements d'eau par les Drains de Fougères et remplacement du forage de la Bretonnière.**

Présenté par François-Xavier DUPONCHEEL

Mr Boivent indique qu'avec la nouvelle usine il sera possible d'utiliser la totalité des eaux prélevées par les drains même lorsqu'elles sont trop turbides à cause des orages. En effet, l'usine actuelle (les urbanistes) ne permet pas le traitement d'eau chargée de matières organiques.

Il indique que l'on pourrait éventuellement améliorer la situation en alimentant les ZH en période hivernale, de sorte qu'elles alimentent les cours d'eau et les drains plus longtemps en été.

Mr Luneau propose de rajouter à l'avis : « Proposition de réaliser une étude sur les relations drains-nappe-rivières afin d'améliorer les connaissances et d'ajuster un pilotage plus fin des prélèvements en période d'étiage » « et ceci au bénéfice des milieux dans une perspective d'atteinte du bon état des masses d'eau dans un contexte de changement climatique ».

Mr Belloir est d'accord avec cette proposition.

Mme Fretay demande à avoir une attention toute particulière sur les cultures réalisées dans les PPC du forage.

Mr Boivent répond que le périmètre immédiat et sensible doit rester en herbe. Par contre les cultures sont autorisées dans le périmètre complémentaire (200-300m). En revanche, les stockages de fumier sont interdits.

Mr Boivent et Mme Pinard ne prennent pas part au vote.

Vote sur l'avis proposé :

Les membres de la CLE présents votent à l'unanimité pour un avis positif sauf Mme Boivent et Mme Pinard qui s'abstiennent.

Mr Boivent remercie les membres de la CLE et les invite à prendre un verre pour fêter la fin d'année.